

Chambre des Représentants.

Session de 1892-1893.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE (1).

PROJET PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION (2).

SIRE,

Il appartenait à Votre Majesté de présider à l'ouverture d'une session législative dont les actes marqueront dans les annales de la Belgique, et d'exprimer sa confiance dans la solution pacifique et éclairée des problèmes constitutionnels récemment soulevés. De son côté, la Législature a été heureuse de pouvoir, dans cette occasion solennelle, témoigner une fois de plus son dévouement à la Royauté qui symbolise les forces et les espérances de la patrie.

La Belgique ne s'est pas engagée dans une entreprise de démolition; elle entend accomplir une œuvre de consolidation, destinée à donner aux institutions une base plus large. Le Congrès de 1830 avait su concilier d'une manière admirable les plus larges libertés avec les garanties d'ordre les plus efficaces, et le Roi rappelle avec raison les bienfaits que nous lui devons. Mais des progrès que la Constitution a semés sont sortis des aspirations et des besoins nouveaux, qu'elle avait prévus et auxquels le pays nous a, d'une manière spéciale, donné la charge de pourvoir.

Aussi, tout en étant résolu à ne toucher à quelques-unes des dispositions du pacte fondamental que d'une main respectueuse, la Chambre estime-t-elle, comme Votre Majesté, qu'il est utile d'associer, dans de larges proportions, un plus grand nombre de citoyens à la gestion des affaires publiques. Pour accomplir cette tâche patriotique, elle s'inspirera de la pensée même du

(1) Discours du Trône, n° 1.

(2) La Commission, présidée par M. DE LANTSHEERE, était composée de MM. DE MOREAU, WOESTE, DE SNET DE NAEYER, MEEUS, ANSPACH-PUISSANT et GRAUX.

Congrès, et elle examinera les propositions que le Gouvernement lui soumettra, avec la ferme volonté de développer la Constitution sans l'ébranler, et de concilier à cette réforme l'adhésion de tous les hommes pénétrés des sentiments de sagesse et de prudence qui animent la nation.

L'importance des questions constitutionnelles dont la Représentation législative est saisie doit fixer avant tout la sollicitude des pouvoirs publics. Mais, de même que, dans le passé, les Chambres, convaincues qu'une étroite solidarité unit tous les membres du corps social, ont toujours été attentives aux besoins des classes laborieuses, la Chambre actuelle, héritière de cet exemple se fera un devoir, dans la sphère qui relève de la loi, de compléter les mesures déjà votées.

Ainsi que Votre Majesté le déclare, la législation ouvrière du pays ne le cède à aucune autre. Les législatures précédentes peuvent légitimement revendiquer l'honneur de l'avoir élaborée; la Chambre issue des dernières élections aura à cœur de les imiter, et elle étudiera avec le souci que comportent les graves intérêts en jeu, les projets de loi qui, dans ce domaine et dans d'autres, seront présentés par le Gouvernement du Roi, et dont plusieurs ont déjà fait l'objet d'une étude complète.

La Chambre se réjouit, comme Votre Majesté, de ce que la santé publique ne soit plus menacée, et elle espère que les efforts combinés des communes et de l'administration centrale réussiront, dans l'avenir, à la préserver de toute atteinte sérieuse.

Une récolte relativement satisfaisante adoucit quelque peu les souffrances de l'agriculture. Mais le bon vouloir du Gouvernement et du Parlement doit aider cette branche importante de la richesse nationale à traverser une crise malheureusement trop longue; il ne lui a jamais fait défaut, pas plus qu'au commerce et à l'industrie dont les entraves extérieures contrarient le développement. La Chambre applaudit aux efforts que déploie l'énergie individuelle pour atténuer les effets de ces entraves, et, d'accord avec le Gouvernement, elle la secondera de tout son pouvoir.

Votre Majesté constate les relations de mutuelle confiance qui existent entre la Belgique et les autres États. Elles ne sauraient être différentes : la nation, inébranlablement attachée à sa neutralité, en remplit les devoirs envers toutes les puissances avec une fidélité qui défie toute contradiction. Les fortifications de la Meuse n'ont eu d'autre but que d'éloigner les dangers extérieurs de ses frontières; et la garde civique comme l'armée, toutes deux dévouées à la défense de l'indépendance du pays et au maintien de l'ordre, constituant, la Chambre se plaît, comme le Roi, à leur rendre ce témoignage, de puissantes sauvegardes pour notre nationalité et pour la société.

Si considérables que soient les capitaux déjà consacrés aux travaux publics, des besoins qui s'éveillent de toutes parts commandent de nouveaux sacrifices. La Chambre a appris avec satisfaction que, malgré les dégrèvements opérés et grâce à la gestion prudente du Gouvernement, la situation financière autorise la continuation de l'œuvre commencée.

Depuis 1830, les pouvoirs publics n'ont jamais été indifférents au progrès intellectuel et artistique de la nation. L'instruction, par l'effet de la double impulsion de l'autorité publique et de la liberté, remporte, dans sa lutte contre

l'ignorance, des succès croissants ; la population des écoles primaires ne cesse d'augmenter ; l'enseignement universitaire s'initie de plus en plus aux découvertes qui se multiplient dans toutes les branches de la science ; la culture des lettres et des arts se poursuit avec un vif élan. En persévérant dans cette voie, la Belgique occupera de plus en plus un rang distingué dans l'histoire de la civilisation contemporaine.

Sire, jusqu'ici les destinées de la Belgique monarchique et constitutionnelle ont été prospères. Pour qu'elles s'affermissent, au moment où des problèmes de premier ordre demandent à être résolus, le pays attend de la Législature des réformes qui, tenant un juste compte des grands intérêts publics et gardant le pays des aventures, soient imprégnées d'un esprit de stabilité et de progrès. La Chambre comprend la grandeur de cette mission ; elle s'efforcera, sous l'égide de Dieu et de concert avec le Gouvernement, de la mener à bonne fin.

Le Rapporteur,

CH. WOESTE.

Le Président,

T. DE LANTSHEERE.

